CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

PAR

CLAIRE NAU

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

Les travaux sur la Saintonge et l'Aunis aux XIV^e et XV^e siècles sont peu nombreux, en particulier dans le domaine de l'histoire économique. Ces deux provinces occupèrent pourtant une place importante dans le déroulement du conflit : situées à la limite des possessions anglaises et françaises, elles furent le théâtre de nombreux combats et pillages.

SOURCES

Les sources locales étant rares, la plupart des documents mis en œuvre proviennent des institutions centrales. Deux fonds ont une grande importance : celui du grand prieuré d'Aquitaine (archives départementales de la Vienne, 3 H 1) et le chartrier de Thouars (Archives nationales, fonds 1 AP). Parmi les sources les plus intéressantes figure le procès-verbal de l'enquête pontificale de 1373 sur les biens des Hospitaliers dans le diocèse de Saintes.

Les sources imprimées se trouvent essentiellement dans les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, auxquelles s'ajoutent quelques éditions de textes isolées. Les cartes de l'Institut géographique national ont fourni à l'étude son assise cartographique.

PREMIÈRE PARTIE GUERRE ET DESTRUCTIONS

CHAPITRE PREMIER LA MISE EN DÉFENSE DU PAYS ET L'ORGANISATION MILITAIRE

Le recrutement. – Le recrutement militaire peut être approché à travers les quittances de gages. Les forteresses de l'estuaire de la Gironde, des rives de la Charente et des environs de La Rochelle font l'objet d'une surveillance particulière.

Les fortifications. – Les fortifications sont remises en état et de nouvelles places fortes sont construites. Les seigneurs et leurs tenanciers veillent à l'organisation du guet et de la garde des forteresses. Les sources disponibles permettent de mieux connaître l'organisation des chantiers de réparation et d'en apprécier le coût. Les établissements religieux participent également à la préparation de la guerre.

CHAPITRE II

L'AUNIS ET LA SAINTONGE RAVAGÉES PAR LA GUERRE

Les conséquences directes de la guerre. — Les sources qui témoignent de l'état de ruine de la région sont innombrables. Les chevauchées, les actions des gens d'armes et leur présence constante sur le plat pays entraînent de nombreuses destructions d'habitations et de cultures, sans compter les violences contre les personnes. Le plat pays, dont les habitants se réfugient à l'abri des forteresses voisines, est plus touché que les villes. Les compagnies véhiculent en outre des maladies, dont la malnutrition et l'entassement des hommes dans les places fortes favorisent la propagation. Les seigneurs et les seigneuries subissent aussi les effets de la guerre, notamment la chute des revenus seigneuriaux.

Les conséquences indirectes de la guerre. — La guerre favorise le transfert des terres : les récompenses accordées par les rois à leurs fidèles entraînent en effet des mouvements fonciers qui contribuent à accentuer la misère de la seigneurie. Les difficultés auxquelles les seigneurs doivent faire face les amènent à se tourner vers d'autres moyens de subsistance, en particulier de fréquents actes de brigandage.

L'enquête pontificale de 1373 sur les biens des Hospitaliers. — Le procès-verbal de l'enquête pontificale de 1373 fournit des données sur l'ensemble du diocèse de Saintes. Il montre que la production agricole et les revenus en argent des maisons les plus modestes sont réduits à néant, et que ceux des commanderies les plus importantes ont baissé de façon spectaculaire.

DEUXIÈME PARTIE LES HOMMES FACE A LA GUERRE : LES TENTATIVES DE RÉSISTANCE

CHAPITRE PREMIER LES TRÊVES ET LES PATIS

Les trêves. — Les trêves du XIV siècle ont été trop courtes et mal respectées, elles n'ont donc pas permis de reprise, même partielle, de l'activité. En revanche, les trêves de 1388 à 1415 ont donné lieu à quelques tentatives de restauration, mais celles-ci sont restées isolées et la reprise des combats à partir de 1415 les a anéanties.

Les pâtis. – Les communautés doivent s'organiser pour payer les pâtis (contributions versées aux gens d'armes tenant le pays afin de pouvoir jouir d'une relative tranquillité). Ceux-ci ont permis aux hommes de quitter les places fortes pour aller cultiver les champs avoisinants, mais leur efficacité réelle ne fait pas l'unanimité parmi les contemporains.

La circulation des hommes. – Dans ces conditions, la circulation des hommes se trouve très réduite. Elle ne dépasse guère un rayon d'une ou deux lieues autour d'une place forte : les routes sont très dangereuses, en raison de la présence des brigands.

CHAPITRE II

LA SURVIVANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET COMMERCIALE

L'activité agricole. — Les champs précédemment consacrés à la culture céréalière mais abandonnés ou détruits par les gens d'armes sont retournés à la friche. Au moment des trêves de 1388-1415, on rencontre quelques mentions de reprise des travaux agricoles, mais sans lendemain. La production reste donc presque inexistante jusqu'à la fin de la guerre. Les vignes souffrent de la même situation, d'autant plus gravement qu'elles nécessitent habituellement des soins particulièrement attentifs. Les marais salants, situés le long des côtes, ont dû faire face aux débarquements de gens d'armes, et ont par conséquent été l'objet de nombreux pillages. Cependant, conscient de l'importance du sel dans l'économie de la province, le pouvoir royal prend soin de lui accorder un régime spécial.

L'activité commerciale. – La majorité des foires et des marchés ont disparu. Les tentatives de rétablissement pendant les trêves se soldent en général par un échec, car la sécurité des marchands ne peut être assurée. La circulation des marchandises, en revanche, semble se maintenir dans une certaine mesure, sans doute parce qu'elle est essentiellement fluviale, et par conséquent moins exposée que sur les voies terrestres.

CHAPITRE III

LES HOMMES DANS LA GUERRE : ANGLAIS OU FRANÇAIS ?

Les seigneurs. – La rébellion est l'une des principales difficultés que doit affronter le pouvoir royal. Les seigneurs sont en effet susceptibles de changer de camp, certains plusieurs fois, en fonction des récompenses et des avantages matériels qu'ils peuvent obtenir.

Les particuliers. – Moins puissants que les seigneurs, les particuliers sont également moins libres de leur choix. Les tenanciers sont en principe dans le même camp que leur seigneur.

TROISIÈME PARTIE LES DÉBUTS DE LA RECONSTRUCTION

CHAPITRE PREMIER PÉRIODISATION

Une reconstruction tardive. — L'épuisement économique de la région à la fin de la guerre explique le caractère tardif de la reconstruction. On peut distinguer deux phases : la première dans les années 1450, la seconde dans les années 1470. La différence est grande entre les régions les plus riches (en particulier autour de La Rochelle) et les plus pauvres (la Saintonge méridionale). Dans ces dernières, la première phase est le plus souvent inexistante, et la reconstruction s'effectue entièrement entre 1470 et le début du XVI siècle. Dans les terres les plus riches, au contraire, la première étape de la reconstruction est achevée dès 1470.

Villes et campagnes. – Il n'existe guère de décalage chronologique entre les villes et les campagnes : la même évolution se constate de part et d'autre.

CHAPITRE II CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Les réparations de forteresses. – Le danger anglais n'est pas complètement écarté à la fin du XV siècle. Il est donc urgent de rebâtir les forteresses détruites pendant la guerre. Cette reconstruction est à la fois le fait du pouvoir royal et des seigneurs.

La reprise du commerce. – Le rétablissement des foires et des marchés a un caractère très conservateur, il tend à restaurer la situation antérieure; on note cependant aussi la création de nouveaux marchés. Le pouvoir royal prend diverses mesures pour soutenir la reprise du commerce.

La reconstruction rurale. – L'instrument essentiel de la reconstruction est le bail à rente perpétuelle. Les principaux acteurs en sont les « laboureurs », essentiellement des hommes originaires d'Aunis et de Saintonge : il n'y a pas eu, en effet, d'immigration importante des régions voisines, le Poitou et le Limousin.

CHAPITRE III

UN EXEMPLE : LES COMMANDERIES HOSPITALIÈRES DU SUD DU DIOCÈSE

Le bail à rente perpétuel. – Cent quatre-vingt-seize actes permettent d'étudier de plus près le cas des commanderies situées au sud de la Charente, et en particulier le développement, dans ce contexte, du bail à rente.

Périodisation des actes. – Dans le sud du diocèse, la reconstruction se fait tardivement : le tournant se situe dans les années 1470-1480.

Les parcelles. – La superficie des parcelles est modeste (quatre journaux en moyenne). Les redevances sont majoritairement fixes, en argent ou mixtes.

QUATRIÈME PARTIE LE TERRIER DE LA COMMANDERIE DE BEAUVAIS-SUR-MATHA

CHAPITRE PREMIER PRÉSENTATION DE LA COMMANDERIE

La commanderie hospitalière de Beauvais-sur-Matha possède diverses maisons, notamment à Bourcelaine, Sallerit, Angoulême et Boixe.

CHAPITRE II PRÉSENTATION DU TERRIER

Élaboration du terrier. – Le terrier de la commanderie a vraisemblablement fait l'objet de deux reliures, ce qui expliquerait les inversions et déplacements de feuillets qu'on peut relever. Les actes de reconnaissance qu'il contient couvrent la période 1491-1557, mais le plus grand nombre date des années 1491 et 1492. Ils sont passés par-devant treize notaires différents.

La terre. – La description de la censive, très précise, permet de connaître la nature, la localisation et la superficie des parcelles.

Les tenanciers et leurs pratiques successorales. — Les filles héritent au même titre que les garçons. Il est possible de suivre, en guise d'exemple, quatre familles de tenanciers, les Rambauld, les Arramy, les Limousin et les Geoffroy.

CHAPITRE III ÉDITION DU TERRIER

Édition intégrale du terrier de la commanderie de Beauvais-sur-Matha (archives départementales de la Vienne, registre n° 361).

CONCLUSION

Les trêves n'ont pas donné de répit à la région, ce qui explique sa situation économique catastrophique à la fin de la guerre de Cent Ans. Si les grandes lignes de la reconstruction en Saintonge méridionale ont pu été dégagées, une étude approfondie des liasses du fonds du grand prieuré d'Aquitaine concernant les commanderies d'Aunis permettrait d'établir des comparaisons avec le nord du diocèse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Bail de la commanderie de Villeneuve (21 août 1482). – Étendue de la seigneurie de Beauvais-sur-Matha.

ANNEXES

Tableau des revenus des commanderies hospitalières du diocèse de Saintes d'après le procès-verbal de l'enquête pontificale de 1373. – Tableau des possessions du prieur de Saint-Savinien en 1418. – Cartes: limites du diocèse de Saintes; les commanderies hospitalières d'après l'enquête de 1373; les commanderies hospitalières du sud du diocèse à la fin du XV^e siècle; la seigneurie de Beauvais-sur-Matha.